

**Conseil communal  
Echandens**

**Procès-verbal de la séance du 2 octobre 2006**

**Ordre du jour :**

1. Assermentations ;
2. Procès-verbal de la séance d'assermentation du 22 juin 2006 ;
3. Procès-verbal de la séance du 26 juin 2006 ;
4. Autorisations générales accordées à la Municipalité pour la législature 2006-2011, préavis municipal No 06/2006 ;
5. Autorisations générales de placements financiers accordées à la Municipalité pour la législature 2006-2011, préavis municipal No 07/2006 ;
6. Plafond d'endettement et plafond de cautionnement pour la législature 2006-2011, préavis municipal No 08/2006 ;
7. Elections à la commission de recours de protection des données en matière informatique ;
8. Elections à la commission de recours en matière fiscale ;
9. Communications municipales ;
10. Communications du Bureau ;
11. Divers et propositions individuelles ;

Mme Katharina Zürn, présidente, ouvre la séance à 20 h. précises en saluant les conseillères et conseillers, les membres de la municipalité et le public. Elle constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée conformément à l'art. 48 du règlement du conseil communal et peut donc valablement délibérer.

L'appel fait ressortir la présence de 47 membres du conseil. Se sont excusés : Mme Sandrine Clerici, MM. Philippe Bohner, Jürgpeter Buser, Jean-Daniel Gisclon, Luc Martin, Philippe Martin, François Pache, Pierre-Louis Pasche, Michel Pellegrinelli, Jean-Bernard Racine et Gilbert Rochat. Non excusés : MM. Arnaud Isoz et Denis Richard.

Mmes Monique Arzenton et Isabelle Katz fonctionnent comme scrutatrices.

**1. Assermentations**

Conformément à l'art. 9 du RCC., la présidente procède à l'assermentation de MM. Patrick Christen et Jean Martin.

**2. Procès-verbal de la séance d'assermentation du 22 juin 2006**

Sous réserve de l'apposition de la signature de la secrétaire, il est approuvé à l'unanimité.

### **3. Procès-verbal de la séance du 26 juin 2006**

Aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

### **4. Autorisations générales accordées à la Municipalité pour la législature 2006-2011, préavis municipal No 06/2006**

M. Philip Panchaud, syndic, précise que ces autorisations sont une simple formalité exigée par la Loi sur les Communes.

Mme Monique Martin, en l'absence de M. Luc Martin, n'a rien à ajouter au rapport que ce dernier a établi.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, Mme Katharina Zürn, présidente, donne lecture des conclusions de ce préavis et l'on passe au vote à main levée.

## **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS**

- vu le préavis municipal No 06/2006,
- vu le rapport de la commission chargée de son étude,
- vu les art. 4, chiffres 6, 6bis, 8 et l'art. 142 de la Loi sur Les Communes (LC),
- vu l'art. 16, chiffres 5, 6 et 8 du règlement du Conseil communal,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

## **DECIDE A L'UNANIMITE**

- d'accorder à la Municipalité, pour la législature 2006-2011, les trois autorisations suivantes :
  - 1) l'autorisation relative à l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, dans une limite fixée à Fr. 150'000.—par cas, charges éventuelles comprises,
  - 2) l'autorisation relative à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales, dans une limite fixée à Fr. 150'000.—par cas, charges éventuelles comprises,
  - 3) l'autorisation de plaider.

**5. Autorisations générales de placements financiers accordées à la Municipalité pour la législature 2006-2011, préavis municipal No 07/2006**

M. Philip Panchaud, syndic, précise qu'en plus des autorisations accordées pour chaque législature, celle-ci peut permettre de prêter des liquidités à des communes voisines pour des projets auxquels la commune d'Echandens participe également. Ce procédé peut donc permettre à nos communes voisines de ne pas s'endetter auprès des banques. La commune d'Echandens pourrait également y trouver son compte puisqu'elle pourrait prêter des liquidités à un taux supérieur à celui que les banques offrent.

M. Jean-Nicolas Muff, président de la commission des finances, n'a rien à ajouter à son rapport si ce n'est de ratifier l'amendement qui y est proposé, afin de limiter l'autorisation de prêter à des communes à Fr. 2'000'000.—.

Mme Katharina Zürn, présidente, donne lecture de l'amendement.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote à main levée.

L'amendement est accepté à l'unanimité.

La discussion est ensuite ouverte au sujet du préavis.

La parole n'étant pas demandée, Mme Katharina Zürn, lit les conclusions modifiées et l'on passe au vote à main levée.

**LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS**

- vu le préavis municipal No 07/2006,
- vu l'art. 44, chiffre 2 de la Loi sur les Communes (LC),
- vu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

**DECIDE A L'UNANIMITE**

- d'accorder à la Municipalité l'autorisation de placer les liquidités de la commune sous forme de comptes courants, de placements à terme, d'obligations de tous types ou de bons de caisses, dont le débiteur ou le garant est : une institution considérée comme pupillaire par les autorités du Canton de Vaud, une Banque Cantonale Suisse, la Centrale des Lettres de Gages, la Banque des Lettres de Gages, la Poste/Postfinance ainsi que la Confédération.
- d'accorder à la Municipalité l'autorisation de prêter **sans préavis** les liquidités de la commune à des communes voisines ou entreprises de droit public pour le financement

de projets dans lesquels la commune d'Echandens participe financièrement **jusqu'à concurrence d'un montant total de Fr. 2'000'000.—**.

- de limiter cette autorisation à la durée de la législature actuelle, étant précisé que cela n'affecterait pas le portefeuille en cours.

**6. Plafond d'endettement et plafond de cautionnement pour la législature 2006-2011, préavis municipal No 08/2006**

M. Philip Panchaud, syndic, assure qu'il s'agit là d'un préavis purement technique, le système légal du canton de Vaud ayant changé, les communes doivent, dans un délai de six mois dès le début de la législature, annoncer au gouvernement vaudois les plafonds d'endettement et de cautionnement qui lui sont octroyés par le conseil communal.

M. Jean-Nicolas Muff, président de la commission des finances, n'a rien à ajouter à son rapport.

La discussion est ouverte.

M. Philippe Diserens demande à M. Philip Panchaud de lui assurer qu'à la dernière ligne de la page 3 du préavis il s'agit du risque de cautionnement et non du risque d'endettement. Ce dernier reconnaît l'erreur de l'énoncé.

La parole n'étant plus demandée, Mme Katharina Zürn, présidente, lit les conclusions et l'on passe au vote à main levée.

**LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS**

- vu le préavis municipal No 08/2006,
- vu le rapport de la commission des finances,
- vu les art. 143 LC et 22a RCom,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

**DECIDE A L'UNANIMITE**

- de fixer pour la législature 2006-2011 :
  - 1) un plafond d'endettement de Fr. 8'000'000.—maximum,
  - 2) un plafond de cautionnement de Fr. 6'000'000.—maximum.

## **7. Elections à la commission de recours de protection des données en matière informatique**

### **Sont rééligibles :**

- Mme Adelheid Addor, qui ne désire pas se représenter.
- M. Philippe Gandillon qui accepte de se représenter
- M. Jean-Pierre Nerny, qui accepte de se représenter.
- M. Philippe Martin, qui a accepté par téléphone de se représenter.

### **Nouveaux candidats :**

- M. Youri Borboen, qui accepte.
- Mme Sandra Cavin, qui accepte.
- M. Fabien Maillefer, qui accepte.
- M. Jean-Marc Bridy, qui accepte.

Il n'y a pas d'autres candidats et l'on procède au vote à bulletin secret en inaugurant deux nouvelles urnes en bois à l'effigie de la commune.

Bulletins délivrés	47
Bulletins rentrés	47
Bulletin blanc	0
Bulletin nul	0
Bulletins valables	47
Majorité absolue	24

**M. Jean-Pierre Nerny est élu avec 46 voix.**

**M. Fabien Maillefer est élu avec 46 voix.**

**M. Philippe Gandillon est élu avec 45 voix.**

**Mme Sandra Cavin est élue avec 45 voix.**

**M. Jean-Marc Bridy est élu avec 44 voix.**

**M. Youri Borboen est élu avec 42 voix.**

**M. Philippe Martin est élu avec 41 voix.**

## **8. Elections à la commission de recours en matière fiscale**

Conformément au nouveau règlement communal, cette commission doit être élargie à 7 membres au lieu de 5 comme avant.

### **Sont rééligibles :**

- Mme Nicole Foucqueteau, qui accepte de se représenter.
- Mme Josiane Tille, qui accepte de se représenter.
- M. Daniel Dietrich, qui accepte de se représenter.
- M. Jean-Pierre Nerny, qui accepte de se représenter.

### **Nouveaux candidats :**

- Mme Adelheid Addor, qui accepte.
- M. Lorenzo Carrea, qui accepte.
- M. Olivier Peissard, qui accepte.
- Mme Claudine Curtet, qui accepte.
- Mme Karin Künstner, qui accepte.

Il n'y a pas d'autres candidats et l'on procède au vote à bulletin secret.

Bulletins délivrés	47
Bulletins rentrés	47
Bulletin blanc	0
Bulletin nul	0
Bulletins valables	47
Majorité absolue	24

**Mme Josiane Tille est élue avec 36 voix.**

**M. Lorenzo Carrea est élu avec 36 voix.**

**Mme Adelheid Addor est élue avec 35 voix.**

**Mme Karin Künstner est élue avec 35 voix.**

**M. Jean-Pierre Nerny est élu avec 31 voix.**

**M. Daniel Dietrich est élu avec 29 voix.**

**Mme Nicole Foucqueteau est élue avec 28 voix.**

Mme Claudine Curtet obtient 26 voix.

M. Olivier Peissard obtient 25 voix.

## **9. Communications municipales**

### **M. Jean-Marc Landolt**

#### **PGA et son Règlement**

A la suite de la mise à l'enquête publique du 16 juin au 17 juillet 2006 du PGA et du nouveau Règlement sur la police des constructions, 10 oppositions ont été valablement déposées. Leur traitement est en cours. Des séances de conciliation seront prochainement organisées afin de recevoir les personnes concernées. En application de la législation en vigueur, au plus tard 8 mois après la fin de l'enquête publique, le Conseil communal statuera sur les réponses aux oppositions et se prononcera sur le Plan ainsi que sur le Règlement.

#### **Démolition des immeubles sis sur la parcelle No 235 à la Chocolatière**

Le dernier locataire de l'immeuble de la rte de la Chocolatière 8, sis sur la parcelle communale No 235, a libéré les locaux au 01.08.2006.

La deuxième étape des travaux de démolition pourra s'exécuter au début de l'année prochaine, ceci dans le cadre du crédit accordé selon le préavis municipal No 07/2004, adopté par le Conseil communal du 28.06.2004. Cette parcelle, d'une surface de 12'587 m<sup>2</sup>, est proposée en location aux entreprises intéressées, cela sous forme de droit de superficie.

### **M. Philip Panchaud**

#### **Ligne No 3 des TPM**

Le 28 août dernier, pour la rentrée scolaire, les TPM ont mis en service une nouvelle ligne de bus, la ligne No 3. Elle relie les quartiers ouest d'Echichens à la zone industrielle de Riond-Bosson en passant par la gare et le cimetière de Morges, cela de 06h15 à 19h07. L'horaire a été établi de façon à répondre aussi bien aux besoins des élèves du site de Marcelin qu'à ceux

des apprentis de la FVE (Fédération Vaudoise des entrepreneurs). Il a également été pris en compte les besoins des collaborateurs des nombreuses entreprises de la Z.I. Riond-Bosson à qui il est offert des liaisons performantes, tant avec les autres lignes des TPM que le réseau des lignes régionales ou CFF.

### **Mise en consultation du SDRM (Schéma Directeur de la Région Morgienne)**

Le nouveau projet circulera dans les 27 communes de l'agglomération compacte au cours de l'automne pour validation par les municipalités concernées. Il y aura une séance d'information pour les conseillers communaux, le 14 novembre prochain à 20 h.00 à Beausobre, Morges. Le SDRM sera repris dans le PALM (Projet d'Agglomération Lausanne-Morges). Il sera adressé à la Confédération au début de l'année prochaine.

### **Modification des horaires du contrôle des habitants**

Ainsi que vous avez pu le voir sur le tous-ménages distribué dernièrement, l'horaire du contrôle des habitants est modifié dès le 1<sup>er</sup> octobre 2006. Il est désormais de 08h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h30 du lundi au vendredi. Afin de permettre à ceux qui n'auraient pas la possibilité de venir se présenter au bureau pendant ces heures, il leur sera possible de prendre rendez-vous par téléphone pour venir de 07h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 les jours de semaine. Cette décision est motivée par le fait que peu de personnes utilisent l'ouverture prolongée du mardi soir.

### **Irène Caron**

#### **Appartement rue du Château 13**

Les locataires de l'appartement de la rue du Château 13 ont résilié leur bail et libéré les locaux à fin août 2006.

#### **Dégâts d'eau appartement Place du Saughey 6**

Nous avons pris connaissance, le 1<sup>er</sup> juin 2006, d'un problème de dégâts d'eau dans l'appartement du 2<sup>ème</sup> étage de l'immeuble de la Place du Saughey 6. Des travaux ont été entrepris afin de déterminer la cause du sinistre et d'y remédier. L'assurance dégâts d'eau a été informée en conséquence.

### **Michel Pache**

#### **Réponse à M. Philippe Martin - Déplacement d'un bac 30km/h**

Lors de la séance du Conseil communal du 26 juin dernier, M. Philippe Martin a déposé un postulat invitant la Municipalité à étudier la possibilité de déplacer le bac d'entrée 30km/h (côté Lonay).

L'emplacement de ce bac n'a pas été choisi par hasard. Nombreux sont les bacs pour lesquels nous avons discuté avec les propriétaires ou voisins concernés pour ne pas créer des dangers ou des désagréments alentour. Dans quelques cas, nous avons dû prendre des décisions un peu drastiques par manque de possibilités.

Nous nous apercevons avec plaisir que si les utilisateurs respectent les vitesses, les problèmes s'amenuisent.

Après visite sur place avec le propriétaire de la parcelle No 45, force est de constater la difficulté de déplacer ce bac 30 km/h. En effet, le travail de la vigne, de plus en plus mécanisé, serait préterité en cas de déplacement.

Vu ce qui précède, la municipalité a décidé de le laisser là où il se trouve, c'est-à-dire sous le lampadaire, ce qui nous paraît être la meilleure solution. Le propriétaire concerné n'y est pas opposé.

Il cite, pour appuyer cette décision, la lettre que la commission des routes a adressée à la municipalité en date du 7 septembre 2006, transcrite ci-dessous :

*Concerne : Emplacement bac d'entrée de zone 30 km/h*

*En date du 27 juillet 2006, la commission des routes a été appelée à titre consultatif pour se prononcer au sujet de la borne de limitation de vitesse de 30km/h au Ch. de Savoie (voir plan).*

*Quatre membres de la commission étaient présents :*

*Mme Nicole Foucqueteau et MM. Denis Richard, Philippe Bohner et Ramiro Rodriguez.*

*Etaient excusés : Mme Azucena Crolla et MM. Philippe Gandillon et Antoine Gerber.*

*M. le Municipal Michel Pache a expliqué aux membres présents la situation de la borne et les raisons de son emplacement.*

*Après avoir analysé l'emplacement actuel de ladite borne en tenant compte :*

- *que la borne doit être située sur le territoire de la commune,*
- *de la visibilité,*
- *de l'accès aux vignes,*
- *de l'emplacement des habitations,*
- *de la position du lampadaire publique,*

*la commission des routes a débattu et pris position pour le maintien de cette borne à son emplacement actuel, car aucun autre emplacement ne semble mieux convenir.*

*Pour la commission des routes :*

*(signé) Ramiro Rodriguez – Philippe Bohner*

## **Panneaux 50 km/h**

Nous vous informons que les panneaux 60 km/h. de la route de Lonay ont été remplacés par des panneaux de mise en localité 50 km/h avec la mention du lieu-dit « Grand Pra ».

De plus, un panneau 50 km/h. a été posé sur la commune de Lonay, sous les Abbesses.

## Guy Richard

### **Déchetterie**

Nous vous informons que le Plan Partiel d'Affectation « PPA Déchetterie » a été mis en vigueur le 3 juillet 2006 par le Chef du Département des institutions et des relations extérieures (DIRE). Le projet d'extension de la déchetterie est actuellement en cours. La demande de crédit y relative vous sera soumise lors d'un prochain Conseil communal.

### **10. Communications du Bureau**

Mme Katharina Zürn, présidente, communique les résultats des dernières votations du 24 septembre 2006. Les prochaines votations auront lieu le 26 novembre 2006.

La date de la sortie du conseil a dû encore être déplacée en raison de l'assemblée des communes vaudoises. Elle est donc reportée au samedi 9 juin 2007.

Elle prie l'assemblée de réserver les dates du 27 novembre et 4 décembre 2006 pour les prochaines séances du Conseil communal.

### **11. Divers et propositions individuelles**

Mme Sandra Cavin demande si des travaux sont prévus à la place de jeux qui a subi de nombreuses dégradations. M. Philip Panchaud relève qu'il est au courant de ces dégradations et que des contacts ont été établis avec les parents des enfants qui les ont causées.

Mme Azucena Crolla demande pourquoi le nom de Grand Pra a été choisi pour les panneaux qui se trouvent sur la route de la Poste en direction de Lonay. M. Michel Pache répond qu'un village ne peut avoir plusieurs panneaux d'entrée avec son nom et c'est pour cette raison qu'il a fallu mettre le lieu-dit.

M. Olivier Métry demande des précisions concernant la signalisation du parking devant le nouveau collège. M. Philip Panchaud, syndic, précise que ce parking sera effectivement réglementé et que les panneaux de signalisation sont commandés. Par contre, le parking sis au bas de chemin de l'Eglise restera libre.

Mme Sylvie Divorne demande si on peut tirer un premier bilan de la mise en place des zones 30 km/h. et si les bacs seront aménagés afin qu'ils ne soient pas utilisés comme poubelles. Il lui est répondu que ces bacs seront bétonnés.

Mme Adelheid Addor tient à féliciter la Municipalité et tous les collaborateurs de la voirie pour l'aménagement du village et le choix des décorations florales.

M. Lorenzo Carrea annonce le repas de soutien qui est organisé par le Tennis-Club le 10 novembre prochain.

Mme Janine Loup nous signale le spectacle « Apocalypsis » organisé par les paroisses qui aura lieu les 4 novembre à Morges et 11 et 12 novembre à Yens.

Aucun conseiller ou conseillère ne demandant plus la parole, c'est M. Philip Panchaud qui désire conclure cette séance en adressant de vifs remerciements à M. Guy Richard qui fête ses 30 ans de Municipalité. A cette occasion un cadeau lui est remis.

La parole n'étant plus demandée, Mme Katharina Zürn, lève la séance à 21 h.15.

La présidente :

La secrétaire :

Katharina Zürn

Claire-lise Martin